

Objectif général

Le canalisateur intervient dans la construction d'ouvrages de collecte d'eaux usées, d'eaux pluviales et de distribution d'eau potable

Ces travaux sont réalisés dans le cadre :

- D'une création pour une extension de réseaux afin de desservir de nouvelles habitations ou de nouvelles zones d'activités industrielles et commerciales
- De création de réseaux de collecte d'eaux usées, afin que les collectivités puissent se mettre en conformité avec la directive européenne « 91/271/CEE - traitement des eaux urbaines résiduaires » et l'instruction du gouvernement du 18 décembre 2020 relative à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires
- De renouvellements programmés des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, il est question du remplacement d'anciennes conduites vétustes qui présentent des problèmes de corrosion, d'étanchéité et de casses fréquentes
- D'interventions non programmées pour réparer des fuites ou des dommages sur les réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées existants
- La réalisation de branchements d'eau potable, y compris ceux relatifs aux équipements de lutte contre l'incendie et d'assainissement pour raccorder de nouveaux clients
- De création de réseaux de collecte pour le traitement des eaux pluviales au sens du code civil (article 640 et article 641), du code de l'urbanisme (article L. 421-6) et du code de l'environnement (article R. 214-1).

Dans le cas d'adduction d'eau, il assemble les tuyaux en fonte, en polychlorure de vinyle (PVC) ou en polyéthylène haute densité (PeHD). Il monte les accessoires de fontainerie et réalise les branchements particuliers. Il cofre et coule les butées béton qui évitent le déboitement des tuyaux sous l'effet de la pression. Il cale les reins de la conduite et enrobe les tuyaux jusqu'à la hauteur demandée. Il remblaie la tranchée par couches successivement compactées.

Après la pose des réseaux, le canalisateur remet en état la voirie et les trottoirs. Il repose les éléments déposés, réalise des dallages en béton et régale de l'enrobé à chaud ou à froid.

Le canalisateur respecte les consignes de sécurité et de protection de l'environnement afin de prévenir les risques d'accidents et de pollution du sol. Il réalise ses activités dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention). Il fait un tri sélectif des déchets de chantier pour leur recyclage ou leur élimination en centre d'enfouissement technique (CET). Le canalisateur travaille à partir des consignes et directives du chef de chantier chargé de l'organisation et du contrôle du chantier.

Compétences transverses et aptitudes

Le canalisateur est en relation avec ses collègues, le chef d'équipe ou le chef de chantier, les conducteurs d'engins, les contrôleurs de travaux, les personnels des sociétés réalisant les essais des réseaux et les riverains.

Une grande partie de son activité se déroule en tranchée, parfois en galerie.

Le canalisateur est soumis aux aléas climatiques, à la poussière et au bruit. Il utilise l'outillage manuel de terrassement et de maçonnerie ainsi que l'outillage à moteur thermique ou électrique (tronçonneuse à matériaux, carotteuse, perforateur, plaque vibrante, pilonneuse).

FORMATION EN PRÉSENTIEL



Intervenants

Formateurs permanents chez CBTP



Appréciation des résultats

Attestation de fin de stage et validation du ou des CCP / TP par examen final



Equivalence

CAP – Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics - Ministère de l'Éducation nationale



Débouchés + évolution professionnelle

Poseur de canalisations ou poseur en canalisation
Canalisateur + TP Chef d'équipe

BLOC DE COMPÉTENCE N°1
DE LA FICHE N° 38078
Réaliser les opérations connexes
d'une canalisation enterrée

1

- Effectuer les opérations préalables à la pose d'un réseau enterré.
- Suivre le terrassement, sécuriser et régler le fond de fouille d'une tranchée.
- Réaliser l'enrobage de la canalisation, le remblaiement et le compactage de la tranchée.
- Réaliser les ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations.

BLOC DE COMPÉTENCE N°2
DE LA FICHE N° 38078
Construire un réseau
d'assainissement en tranchée
ouverte

2

- Poser en tranchée un collecteur d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales.
- Raccorder une grille ou un avaloir au collecteur principal.
- Poser un regard de visite d'assainissement ou se raccorder sur un regard existant.
- Réaliser les branchements particuliers, eaux usées et eaux pluviales.

BLOC DE COMPÉTENCE N°3
DE LA FICHE N° 38078
Construire un réseau
d'adduction d'eau potable en
Tranchée ouverte

3

- Raccorder un réseau neuf ou réparer une fuite sur une adduction d'eau potable existante.
- Poser en tranchée une canalisation d'eau potable.
- Poser les appareillages et accessoires de fontainerie sur une canalisation d'adduction d'eau potable.
- Réaliser les différents types de branchements sur un réseau d'adduction d'eau potable.
- Désinfecter une canalisation d'adduction d'eau potable et procéder aux essais

